

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

15^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

**Intervention de Monsieur Omar Hilale
Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume du
Maroc**

**Point 3 de l'ordre du jour : Débat interactif avec la
Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines
d'esclavage et le Groupe de travail sur les mercenaires**

Genève, le 14 Septembre 2010

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, remercier Mme Gulnara Shahinian, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris ses causes et ses conséquences pour sa présentation et la félicite pour le travail remarquable qu'elle a effectué dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat.

Le rapport présenté aujourd'hui traite de la question du travail domestique en se focalisant, notamment sur le travail des enfants. Il effectue une analyse profonde du phénomène en vue de dégager ses sources et formule, ainsi, des recommandations qui contribueront aux efforts visant à cerner ce problème.

A cet égard, ma délégation fait sienne les constats de Mme Shahinian, notamment en ce qui concerne :

- * La vulnérabilité des travailleurs domestiques et les différentes exploitations dont ils peuvent faire l'objet ;

- * La démarcation étroite entre le travail domestique et la servitude et l'esclavage domestiques ;

- * Les causes profondes de ces phénomènes, notamment facteurs économiques et sociaux encourageant leur prolifération.

Ma délégation prend également note des recommandations formulées par Mme Shahinian notamment les mesures législatives devant être appliquées au niveau national pour réglementer ce secteur et les actions devant être menées à l'échelle internationale pour le normaliser.

Au niveau national, ma délégation estime que trois fondamentaux sont nécessaires pour mieux cerner ce secteur : une ferme volonté politique, une législation appropriée et des programmes de développement afin d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale.

C'est dans ce cadre que sa Majesté le Roi Mohammed VI a lancé, en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. Cette initiative vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, de développement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base et de soutien aux personnes en grande vulnérabilité.

Avec une enveloppe de 10 milliards de dirhams est allouée pour la période 2006-2010, cette initiative, a permis d'instaurer une dynamique en faveur du développement humain, cohérente avec les objectifs du millénaire, ayant pour valeurs le respect de la dignité de l'Homme et l'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique.

Aussi, en éradiquant la pauvreté et l'exclusion sociale, le Maroc sera-t-il en mesure d'atténuer les effets des facteurs économiques et sociaux entravant ce secteur.

Dans ce même sens, une nouvelle loi sur le travail domestique est en cours de finalisation au Maroc. Elle vise à améliorer les conditions de travail des travailleurs domestiques, définit notamment les tâches pouvant être effectuées par le travailleur domestique et ses conditions d'emploi, tel l'âge minimum, les congés, le salaire, et impose la conclusion d'un contrat entre 'employeur et le travailleur domestique.

Au niveau international, notamment lors de la 99^{ème} Conférence du Bureau International du Travail, le Maroc a réitéré sa position sur la question du travail domestique en se montrant favorable à l'adoption d'une norme d'ensemble comprenant une convention complétée par une recommandation. Le Maroc a également présenté des éléments susceptibles de constituer le contenu de tels instruments.

Enfin, ma délégation souhaite également féliciter le Groupe de travail sur l'utilisation des mercenaires comme moyen pour violer les droits de l'Homme pour sa présentation et son travail notable au sujet de l'éventuel instrument légal sur les compagnies militaires et sécuritaires privées.

Le Groupe a rempli le mandat qui lui a été confié par la résolution 10/11 du 26 mars 2009 en formulant des propositions pertinentes pour un tel instrument qui sont le fruit d'une large consultation notamment aux niveaux régionaux.

Je vous remercie Monsieur le Président.